



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/104/RÉG

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

OBJET : RÉGLEMENTATION

Fêtes de fin d'année - Mise en place de chalets de Noël - Mise à disposition à titre onéreux.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'adjointe en charge des animations culturelles et fêtes populaires, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Afin de dynamiser le centre-ville pendant les fêtes de fin d'année, la Commune souhaite mettre à disposition à titre onéreux des chalets de bois et les implanter dans le cœur de ville de Porto-Vecchio.

Certains chalets seront utilisés pour y accueillir des animations de Noël organisées par la Commune. Un chalet sera réservé aux activités associatives.

Les autres chalets seront mis à disposition à titre onéreux à des commerçants et des artisans souhaitant vendre leurs produits.

Une catégorie de chalets est proposée à la mise à disposition à titre onéreux, pour la période du 08 décembre 2020 au 31 décembre 2020 :

- Chalet : 600,00 €.

Les modalités pratiques d'utilisation de ces chalets feront l'objet d'un règlement fixé par arrêté.

Il convient donc de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de ce dispositif, sur les tarifs de mise à disposition à titre onéreux de ces chalets et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des conventions relatives à la mise à disposition à titre onéreux de chalets ainsi que sur tous documents y afférents, dans le cadre des fêtes de fin d'année avec chaque exposant.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de mise à disposition à titre onéreux de chalets de Noël pendant les fêtes de fin d'année.

ARTICLE 2 : de fixer les tarifs de mise à disposition à titre onéreux des chalets pour la période du 08 décembre 2020 au 31 décembre 2020 comme suit :

- o Chalet : 600,00 €.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à intervenir à la signature des conventions ainsi que tous documents y afférents relatifs à la mise à disposition à titre onéreux de chalets dans le cadre des fêtes de fin d'année avec chaque exposant selon le modèle ci-annexé.

ARTICLE 4 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes :

Dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général.

Compte 6135 : Locations mobilières.

Recettes :

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

Compte 7083 : Locations diverses autres qu'immeubles.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

